



Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > A l'initiative de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et avec l'adhésion de ses partenaires Signature de « La charte nationale des médias, de l'environnement et du développement durable »

[A \[1\]](#) [+A \[1\]](#)

A l'initiative de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle et avec l'adhésion de ses partenaires Signature de « La charte nationale des médias, de l'environnement et du développement durable »

31 oct 2017



La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, a organisé le 31 octobre 2017 à Rabat, en sa qualité de coordinatrice et d'initiatrice, la cérémonie de signature de « La Charte nationale des médias, de l'environnement et du développement durable » par les partenaires, conformément aux recommandations émises lors de la réunion organisée le 09 novembre 2016 par la HACA pour la préparation du sommet de la COP22, tenu au Maroc.

Cette Charte, signée par 30 institutions nationales représentant les départements ministériels, les instances territoriales, le secteur privé, les instituts de formation et de recherche et les acteurs de la société civile, ainsi que les médias audiovisuels, la presse écrite et un parterre d'experts, vise à renforcer l'impact des médias nationaux, en vue de leur permettre de relever les défis environnementaux considérables qu'affronte le Maroc, tout en prenant compte des enjeux du développement durable.

Dans son allocution inaugurale, Mme Amina Lemrini El Ouahabi, présidente de la Haute Autorité, a souligné la conjoncture environnementale devenue de plus en plus complexe avec l'impact néfaste de l'activité humaine sur l'espace commun, laquelle activité est susceptible de compromettre la qualité de vie des générations futures. Elle a également jeté la lumière sur le contexte dans lequel s'inscrit cette Charte, et qui s'aligne avec la nécessité de « rattraper le temps perdu » par une mobilisation continue et globale, directive royale évoquée dans le discours inaugural de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du lancement de la COP22. Et d'ajouter que les médias, en plus d'animer le débat public et influencer les politiques publiques, doivent à cet effet jouer un rôle pilote et décisif à travers la sélection et le traitement de l'information environnementale pertinente, et accomplir leurs missions d'information en temps réel, de sensibilisation critique et citoyenne.

Par ailleurs, le Chef du gouvernement M. Saâd Eddine El Othmani a vivement félicité la présidente de la HACA pour les efforts substantiels déployés par son institution, notamment pour ce qui est de la méthodologie adoptée dans l'élaboration de cette Charte, sur la base d'une approche de mobilisation institutionnelle multilatérale. A ce propos, M. El Othmani a exhorté l'ensemble des parties prenantes à adopter cette "noble" et "urgente" Charte et à accompagner sa mise en place, dans le dessein de soutenir les médias nationaux, tous supports confondus, et faciliter leur tâche en matière de développement durable et de protection d'environnement. M. El Othmani a également loué cette initiative qui "va au-delà de ce qui est subjectif, pour devenir un sujet national humain et humanitaire", précisant que ce chantier a rassemblé les efforts de tous les acteurs en matière de l'environnement et du développement durable. Ce chantier, a-t-il affirmé, reflète la dynamique globale que connaît le Maroc depuis plus de 10 ans dans ce domaine, et qui va de pair avec les objectifs du développement durable.

De son côté, le président de la COP 22, Salaheddine Mezouar a précisé que cet événement important coïncide avec les préparatifs de la COP 23 qui se tiendra à Bonn en Allemagne, entre le 06 et le 17 novembre 2017. Il a aussi affirmé que dans le domaine de l'environnement, le Maroc est amené à faire preuve d'une exemplarité devant se traduire dans les politiques publiques et territoriales. Il a ainsi mis en exergue le rôle fondamental des médias dans l'accompagnement des politiques publiques, en tant que "force de pression positive" à même d'encourager les décideurs à accélérer le rythme de mise en place des politiques relatives à l'environnement.

Dans son intervention, Mme Nezha El Ouafi, secrétaire d'Etat chargée du Développement durable, a affirmé que la Stratégie Nationale du Développement Durable 2030, adoptée récemment par le Conseil des ministres, reflète la volonté du Maroc à optimiser la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD). Elle n'a pas manqué d'applaudir la publication par la Haute Autorité de cette Charte qui s'aligne avec les grandes orientations du Royaume disposant de toutes les ressources nécessaires pour atteindre les ODD, et qui constitue un levier indispensable pour leur réalisation à l'horizon de 2030.

Pour sa part, Mme Meriem Bensalah Chaqroun, présidente de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), a salué l'action entreprise par la HACA, visant à promouvoir le rôle des médias nationaux, afin de relever les grands défis liés à l'environnement et participer à l'ancrage d'un modèle de développement durable et inclusif. Elle a ainsi souligné le rôle primordial des médias dans le domaine de l'environnement, servant de relais aux œuvres conduites par l'Etat, la société civile et les entreprises, et sensibilisant les citoyens aux enjeux de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources.

A son tour, M. Abdessamad Sekkal, Vice-président de l'Association des Régions du Maroc (ARM), a relevé que l'objet de la Charte va de pair avec les missions principales dévolues par la Constitution aux institutions régionales pour assurer l'élaboration de programmes structurants et durables. Il a également démontré que les médias participent à l'appui de ces programmes, et qu'il est primordial de mettre en place des médias spécialisés dans les questions environnementales, aptes à analyser en statut de quatrième pouvoir les plans établis par les Conseils régionaux.

Lors de cette rencontre, les parties signataires de la Charte ont réitéré leur engagement à soutenir les médias, notamment en mettant à jour des textes législatifs et organiques pour combler tout vide possible, en permettant l'accès des médias aux informations fiables et actualisées, et aux études et rapports périodiques relatifs au domaine de l'environnement, en les intégrant dans les différentes manifestations environnementales, ainsi qu'en élaborant des projets médiatiques et environnementaux dans le cadre de leurs stratégies.

Il convient de noter que les axes majeurs de cette Charte comprennent entre autres la « promotion de

la culture du développement durable, à travers la confortation des médias, par leurs propres moyens, dans leur rôle, en concertation volontariste avec tous les partenaires, en vue de relever les défis environnementaux tant aux niveaux national et international.

[Télécharger la Charte Nationale : Medias, Environnement et développement Durable](#) [2]

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2]

<https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/Charte%20%20intro%20et%20texte%20VF.pdf>